



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professeurs techniques

Question écrite n° 12928

Texte de la question

M. Robert Hue attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les perspectives de carrière des professeurs de lycée professionnel. Lors de l'instauration d'une hors-classe au sein de chaque corps, les syndicats avaient dénoncé ce qu'ils considéraient être une promotion contingente paraissant nier la qualification et les compétences de l'ensemble des personnels. Entre 1996 et 1997, dans l'académie de Versailles, le nombre de promotions vers la hors-classe est passé de 53 à 6, accroissant ainsi d'autant plus le sentiment d'injustice exprimé par les personnels depuis la création de ce grade. Depuis son instauration, et face aux injustes disparités de traitement qu'il a induit, l'ensemble des personnels revendique son abrogation au bénéfice de la poursuite de la carrière de tous dans un grade unique, avec un classement indiciaire dont l'indice terminal serait celui de la hors-classe actuelle. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour satisfaire ces revendications, faire disparaître des différences de traitement qui apparaissent tout à fait arbitraires à la profession et donner ainsi à tous les professeurs de lycée professionnel les mêmes perspectives de carrière.

Texte de la réponse

Le nombre des promotions à la hors-classe du corps des professeurs de lycée professionnel bénéficie actuellement d'une sensible augmentation. Ce nombre, au niveau national, a en effet plus que doublé en 1997, passant de 324 promotions en 1996 à 684 l'année suivante. Cette augmentation s'est répercutée en toute logique sur le nombre des promotions à la hors-classe des professeurs de lycée professionnel du deuxième grade dans l'académie de Versailles, passé de 10 en 1996 à 19 en 1997 après répartition définitive. Cette évolution, qui résulte en grande partie de la prise en compte des promotions libérées par des départs en congé de fin d'activité, devrait se prolonger en 1998. Il n'est donc pas envisagé de supprimer la hors-classe des professeurs de lycée professionnel créée en 1989 dans le cadre de la revalorisation de la fonction enseignante du « plan Jospin » et qui bénéficie aujourd'hui à un nombre appréciable de cette catégorie de professeurs. Il convient par ailleurs de rappeler que cette hors-classe a été mise en place afin de donner des perspectives de carrière aux professeurs de lycée professionnel du deuxième grade les plus méritants et n'a pas pour vocation de s'appliquer de manière égale aux professeurs qui n'auraient pas fait la preuve, durant l'exercice de leurs fonctions, de compétences justifiant cette promotion.

Données clés

Auteur : [M. Robert Hue](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12928

Rubrique : Enseignement technique et professionnel : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 1998, page 2011

Réponse publiée le : 20 juillet 1998, page 4004